## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau (Québec) K1A 0S5 Télécopieur : 819-997-9776 Connexion postel :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

## SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution Innovation Procurement Directorate Direction des achats innovateurs Terrasses de la Chaudiere

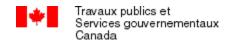
10, rue Wellington, Étage 4 Gatineau (Québec) K1A 0S5

Title-Sujet		
Études sur l'égalité des sexes et la violence fondée sur le sexe au		
Canada		
Solicitation No N° de l'invitation	Amendment No Nº modif.	
1W001-180192/C	006	
Client Reference No N° de référence du client	Date	
1W001-18-0192	14 janvier 2019	
GETS Reference No Nº de référence de SEAG		
PW-18-00854775		
	- FMS NO. / N° VME	
075ss. 1W001-180192C		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin Time Zone		
at – à 2:00 PM	Fuseau horaire Heure normale de l'Est	
on – le 18 févier 2019	HNE	
F.O.B. – F.A.B		
Plant Uning . Destination . Other Autre .		
Plant-Usine : Destination : Other-Autre :		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à :	Buyer Id – Id de l'acheteur	
April Campbell	075ss	
Telephone No N° de téléphone	FAX No N° de FAX	
613-858-9485		
Destination of Goods, Services and Construction:		
Destinations des biens, services et construction :		
Specified Herein		
Précisé dans les présentes		

Instructions : See Herein

Instructions : voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée Specified Herein Précisée dans les présentes	Delivery Offered - Livraison proposée	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)		
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (lettres moulées ou caractères imprimés)		
Signature	Date	



## LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

- Q44. Nous nous demandions s'il y avait une limite concernant le nombre d'appendices pour notre réponse à de l'appel de propositions pour des études sur l'égalité des sexes et la violence fondée sur le sexe. Plus précisément, nous souhaitons inclure certaines lettres de recommandation, mais nous aimerions savoir s'il y a une limite de pages relativement à ces lettres, ou une limite au nombre de lettres que nous pouvons inclure avec notre proposition, ou toute autre limite connexe.:)
- R44. Il n'y a aucune limite concernant le nombre d'appendices ou de pages de ces derniers. La section 3.3. de l'appel de propositions précise le nombre limite de pages de l'autre portion de la proposition technique. Veuillez voir ci-dessous pour plus d'informations.
- Q45. Comment ferez-vous la distinction entre la recherche menée par des Autochtones et les projets de recherche qui incluront les peuples/communautés autochtones comme l'un des groupes d'acquisition des connaissances?
- R45. Je vous invite à consulter la modification n° 001 de l'invitation à soumissionner, et plus précisément, la modification apportée aux exigences EO-2 et EO-6 et à l'article 5.8 pour obtenir une définition du terme « proposition autochtone ».
- Q46 L'exigence E0-4 indique que le soumissionnaire doit soumettre une copie du diplôme conféré (exigence relative au doctorat). Est-ce qu'une copie numérisée ou une photocopie en format PDF du doctorat est acceptable?
- R46. Oui, une photocopie ou une copie numérisée est acceptable.
- Q47. Quels sont les éléments compris dans la limite de 20 pages de la proposition technique? Quels sont les éléments qui forment les appendices? Par exemple :
  - a. Curriculum vitæ: nous supposons qu'ils forment un appendice. Merci de confirmer. Également, y a-t-il un format à privilégier pour ces derniers (version complète ou brève, CV commun)?
  - b. Descriptions de cinq projets pertinents : nous supposons que cette description est comprise dans la limite de 20 pages. Merci de confirmer.
  - c. Lettres de recommandation ou d'autres renseignements concernant les collaborateurs potentiels : nous supposons que cela peut former un appendice. Merci de confirmer.
- R47. La proposition technique doit comprendre tous les renseignements qui traitent directement des éléments précisés dans la section 3.3, Proposition technique. Tous les documents justificatifs sont considérés comme des appendices. Les curriculum vitae et les lettres de recommandation sont des appendices, puisqu'il s'agit de documents justificatifs. Les descriptions des projets pertinents ne sont pas des appendices, puisqu'elles répondent directement à l'exigence EO-5. En ce qui concerne le nombre de projets pertinents à citer en référence, veuillez consulter la modification n° 001 de l'invitation à soumissionner afin d'obtenir l'exigence EO-5 mise à jour.

Les articles 3.3 a) à 4.2.2.4 du tableau de conformité doivent respecter la limite de pages. Tous les documents justificatifs peuvent être soumis en annexe.

- Q48. Souhaitez-vous que nous reproduisions le tableau 4.2.2.4, Évaluation collective de l'équipe, et que nous le remplissions dans le cadre de la proposition technique? Si oui, compte-t-il dans les 20 pages?
- R48. Oui aux deux questions.
- Q49. Dans certains cas, la ressource précise n'est pas encore connue, c.-à-d. qu'il s'agira d'un boursier postdoctoral ou d'un étudiant diplômé hautement qualifié qui n'a pas encore été recruté et affecté au sous-projet ou à la tâche. Ainsi, pouvons-nous décrire le rôle, sans identifier la personne, en précisant que cette dernière sera sélectionnée conformément aux besoins et aux critères du projet énumérés dans le tableau 4.2.2.4?
- R49. Non, le Canada évaluera les ressources qui formeront l'équipe, et ainsi, la personne doit être identifiée dans la proposition.
- Q50. Nous envisageons la possibilité de présenter une proposition sur la prévention de la violence fondée sur le sexe; toutefois, nous entreprendrions les travaux avec des hommes. Est-ce que cela serait accepté, même si la recherche portera sur la prévention de la violence exercée par les hommes?
- R50. Absolument. De la recherche ou une synthèse des connaissances traitant de la prévention de la violence exercée par les hommes et fondée sur le sexe respecterait le critère. Je vous invite à consulter la Partie 5, article 5.8, Définition pour obtenir de plus amples renseignements sur ce qui constitue la violence fondée sur le sexe pour la présente invitation à soumissionner.
- Q51. Dans le cas où les résultats d'un projet seraient pertinents pour les populations autochtones ainsi que pour d'autres communautés, la méthodologie de recherche nécessiterait-elle alors une « expérience de vie autochtone »?
- R51. Non. Veuillez consulter la modification n° 001 de l'invitation à soumissionner, modification de l'exigence EO-2 qui précise ce qui se qualifie comme une proposition ayant un accent significatif sur les populations autochtones. La référence à une collectivité ne suffit pas.
- Q52 Pour ces travaux, est-ce que le droit d'auteur est la même chose que la propriété intellectuelle?
- R52. Le droit d'auteur est une forme de « propriété intellectuelle ». Vous trouverez plus de détails sur le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, à l'adresse suivante : http://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/accueil.
- Q53. Est-ce que la proposition peut comprendre plusieurs personnes chargées principalement de l'enquête et plusieurs responsables?
- R53. Oui.

Public Works and Government Services Canada

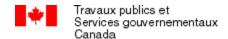
- Q54. Qui produit l'EDT?
- R53. L'EDT est un processus de collaboration entre le soumissionnaire et les représentants de Condition féminine Canada et est supervisé par l'autorité contractante.
- Q55 a) Serons-nous payés une somme forfaitaire ou devrons-nous facturer les dépenses individuelles?
  - b) Est-il possible d'inclure les coûts d'administration et de coordination du projet?
  - c) Serons-nous payés une fois un jalon terminé ou lorsque nous commencerons les travaux connexes?
  - d) Pourrions-nous inclure les coûts liés à l'obtention des attestations et à l'élaboration de l'EDT? Certains d'entre nous n'ont pas le personnel pour le faire sans financement.
  - e) Devrions-nous établir un budget pour le temps nécessaire pour la mobilisation avant de commencer le projet dans le calendrier de 24 mois du projet?
- R55. On ne peut pas répondre aux questions financières pour le moment. La proposition des soumissionnaires et l'énoncé des travaux détermineront ultimement la base de paiement et le mode de paiement les plus appropriés qui seront utilisés dans tout contrat subséquent. La coordination de projet peut être identifiée comme une catégorie de travail dans votre proposition.

Il est important de noter qu'en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les paiements anticipés sont strictement interdits, sauf dans des circonstances très précises. Le type de travaux visés par la présente invitation à soumissionner ne respecte aucune des exceptions.

Aucun paiement ne sera versé pour l'élaboration de l'EDT. Cela est considéré comme une partie de la soumission. Je vous prie de consulter l'article 15, Coûts relatifs aux soumissions, des Instructions uniformisées 2003, qui précise qu'aucun paiement ne sera versé pour des coûts encourus pour la préparation et la présentation d'une soumission en réponse à la demande de soumissions. Le soumissionnaire est entièrement responsable de ces coûts.

Il est également important de noter que le Canada ne paiera pas les dépenses administratives et générales, comme le recrutement et l'embauche de personnel, ou les frais de mobilisation. Les Conditions générales 2035 — Besoins plus complexes de services, article 05 (2012-03-02) Exécution des travaux, indiquent explicitement que « L'entrepreneur déclare et atteste ce qui suit : il dispose de tout ce qui est nécessaire pour exécuter les travaux, y compris les ressources, les installations, la main-d'œuvre, la technologie, l'équipement et les matériaux ». Ainsi, on s'attend à ce que le soumissionnaire dispose de tout ce dont il a besoin pour exécuter les travaux. Vous pouvez fixer le calendrier pour que tout soit en place avant l'attribution du contrat; toutefois, le Canada n'attribuera pas de contrat si le soumissionnaire n'est pas prêt à commencer les travaux.

- Q56. Est-ce que certains des évaluateurs seront autochtones?
- R56. Les évaluateurs proviendront de divers milieux, y compris des personnes qui s'identifient comme Autochtones.



- Q57. Aux pages 22 et 23 de la DP originale (version française), diffusée le 10 décembre 2018, on peut lire : « Le comité de sélection examinera les résultats de l'évaluation et examinera de multiples paramètres, tels que : Complémentarité en relation aux autres initiatives financées par le Canada (1 point); Harmonisation avec les enjeux opérationnels et stratégiques **émergents** (3 points). »
  - a) Où le soumissionnaire peut-il trouver les initiatives financées par le Canada? Est-ce que cela comprend des programmes de recherche financés par des conseils subventionnaires fédéraux, comme les IRSC et le CRSH?
  - b) Pourriez-vous préciser où les soumissionnaires peuvent trouver des renseignements concernant les enjeux opérationnels et stratégiques émergents? Ou les soumissionnaires devraient-ils plutôt surveiller les sites Internet des organismes et des ministères fédéraux pour obtenir ces renseignements? Ou s'agit-il uniquement de renseignements propres à Condition féminine Canada?
- R57. a) Les soumissionnaires peuvent trouver des renseignements sur les initiatives financées par le Canada qui sont pertinentes à leur proposition en consultant le site Canada.ca et les sites Web ministériels pertinents, y compris ceux des conseils subventionnaires fédéraux. On s'attend à ce que le soumissionnaire possède une expertise liée à sa proposition, ce qui comprend la connaissance d'initiatives fédérales similaires et complémentaires financées qui sont pertinentes à sa proposition, soit par le biais de recherches documentaires ou de ses réseaux professionnels.
  - b) Les enjeux opérationnels et stratégiques émergents ne sont pas encore connus pour le moment. Il n'y a pas de renseignements publics connexes mis à la disposition des soumissionnaires. Ils peuvent être propres à Condition féminine Canada ou être des enjeux plus généraux du gouvernement du Canada. Puisque les domaines de la violence fondée sur le sexe et l'égalité entre les sexes sont dynamiques, ce critère vise à indiquer que les propositions relatives à des questions opérationnelles et politiques qui pourraient émerger au cours du processus de sélection recevront des points supplémentaires du Comité de sélection.
- Q58 La section 4.4.2 indique qu'un soumissionnaire peut obtenir tout au plus 8 points commutatifs. Est-ce que ces 8 points sont en plus de l'échelle de 100 points utilisée dans l'étape de la préqualification et donc, le nombre total de points possible est de tout au plus 110 points par rapport aux critères techniques énumérés à l'article 4.2.2? Nous sommes confus puisque la combinaison des critères d'harmonisation mentionnés dans la section 4.4.2 n'est pas comprise dans le tableau de conformité de la section 4.1.2. Ainsi, où ces renseignements devraient-ils être indiqués dans notre proposition?
- R58. Les 8 points accordés à la section 4.4.2 sont séparés et distincts de l'étape de la préqualification. Ils serviront d'orientation pour le Comité de sélection. L'étape de la préqualification permettra au Canada de déterminer la force technique d'une proposition et de l'équipe du projet. Toutefois, le comité de sélection examinera les propositions uniquement en fonction des éléments indiqués, afin de déterminer la proposition qui représente le meilleur rapport qualité-prix pour le

Public Works and Government Services Canada

Canada. Ainsi, le soumissionnaire dont la proposition obtient la note globale la plus élevée à l'étape de la préqualification pourrait ne pas être sélectionné pour l'attribution d'un contrat. La décision de sélectionner une proposition est laissée à l'entière discrétion du comité de sélection.

Les soumissionnaires n'ont pas à aborder cette section dans leur proposition, puisqu'il ne s'agit pas d'un critère d'évaluation, et qu'il s'agit uniquement de renseignements à l'intention des soumissionnaires.

\* \* \* \* \* \* \* \* \* \*

À Partie 3, Instructions pour la preparation des soumissions, article 3.3 Section 1: Proposition technique,

SUPPRIMER: La proposition technique peut comporter un maximum de 20 pages (excluant les

références bibliographiques).

INSÉRER: La proposition technique peut comporter un maximum de 30 pages (excluant les

références bibliographiques).

À la Partie 5, Détails du projet, article 5.3, Domaines de recherche,

SUPPRIMER: CFC souhaite tout particulièrement accepter des propositions de recherche dirigées par

des Autochtones ou créées conjointement avec des Autochtones dans les domaines de recherche susmentionnés qui répondent aux besoins définis par les collectivités

autochtones.

INSÉRER : CFC souhaite tout particulièrement accepter des propositions de recherche autochtones

(consulter l'article 5.8, Glossaire) dans les domaines de recherche susmentionnés.

FIN